

Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

15-06-2009 À une assemblée régulière des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tenue à la salle J.-M. Bellerose, au 140, rue Saint-Jacques, le quinzième jour de juin deux mille neuf (2009) à 19H00.

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire,
François Dubeau, Nicole Cantara, Richard Gilbert, Daniel Bellerose et Gilles Coutu conseillers(ères), Guylain Archambault, inspecteur municipal et Alain Bellerose, directeur général.

Avant de débiter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

150-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter ordre jour. D'accepter l'ordre du jour et divers sujets pourront être ajoutés au VARIA.

ADOPTÉE

151-2009 Proposé par Daniel Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter PV. D'accepter le procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 mai 2009.

ADOPTÉE

152-2009 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter comptes. D'accepter les comptes ci-dessous et d'en autoriser les paiements :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de mai 2009.

<u>No. chèque</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
4509	Ministère du Revenu du Québec	12,787.11 \$
4510	Dunton Rainville en Fiducie	1,000.00 \$
4511	Hydro-Québec	997.32 \$
4512	Beauséjour Cynthia	513.32 \$
4513	Champagne Marcel	6.42 \$

4514	M.C. Beauséjour & Richard inc.	60.09 \$
4515	Terre Nouvelle du Nord inc.	23.63 \$

TOTAL : **15,387.89 \$**

Salaires	72,162.62 \$
R.E.E.R	2,957.45 \$
Frais de banque	120.00 \$
Location	\$
Remboursement (intérêts)	56,136.70 \$
Autres services	0.20 \$

TOTAL : **131,376.97 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de juin 2009.

4516	Ministre des Finances (S.Q.)	151,331.00 \$
4517	Bell Canada	1,654.11 \$
4518	Distribution 94 Enr.	4,768.97 \$
4519	EBI Environnement	8,378.25 \$
4520	Fédération Québécoise des Mun.	118.80 \$
4521	Hydro-Québec	5,274.77 \$
4522	Petite Caisse	708.68 \$
4523	Revenu Québec	550.69 \$
4524	Télus Mobilité	504.14 \$
4525	Fonds des pensions Alimentaires	869.34 \$
4526	Ministère du Revenu du Québec	10,639.23 \$
4527	Receveur Général du Canada	9,450.66 \$
4528	Hydro-Québec	7,163.08 \$
4529	Ministre du Revenu du Québec	577.54 \$

TOTAL : **201,989.26 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 15 JUIN 2009

<u>No. Chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
4530	Accessoires Outillage Ltée	404.09 \$
4531	Agritex Lanaudière inc.	218.07 \$
4532	André Laporte & Ass.	672.38 \$
4533	Beauséjour Dominique	276.00 \$
4534	Bellerose Daniel	85.00 \$
4535	Bellerose Réal Jr	12.95 \$
4536	Bell-Gaz Ltée	141.09 \$
4537	Bellerose Sylvain	350.00 \$
4538	Bell Canada	163.50 \$
4539	Berry Fab Métal	2,130.30 \$
4540	BLR Motorisés Inc.	1,289.04 \$
4541	Boisjoli Transport inc.	351.88 \$
4542	Camions Excellence	6,931.79 \$
4543	Centre Aquatique	4,337.22 \$
4544	Chambre de Commerce	293.25 \$
4545	Club Optimiste St-Michel-des-Saints	1,500.00 \$
4546	Contrôle Télérobo	564.38 \$
4547	Dépanneur R. Prud'Homme	837.61 \$

4548	Equipements Sigma inc.	534.76 \$
4549	Equip. Industriels Joliette inc.	319.51 \$
4550	Equipement de Bureau Joliette	869.14 \$
4551	Fédéral Commercial Métales	70.88 \$
4552	Félix Sécurité inc.	116.15 \$
4553	Fonds de l'information Foncière	72.00 \$
4554	Garage Tellier & Fils	283.14 \$
4555	Garage Marc Dorval	118.52 \$
4556	Georges-H. Durand Ltée	83.28 \$
4557	Gilles Boisvert Enr.	282.16 \$
4558	Groupe Ultima Inc.	118.00 \$
4559	Hôtel Central Benoît Ltée	87.12 \$
4560	Imprimerie Durand Ltée	547.44 \$
4561	Jean-Marc Brissette inc.	47.64 \$
4562	Joliette Dodge Chrysler Ltée	835.85 \$
4563	Lacelle Francis	305.13 \$
4564	Lafrenière Auto	377.53 \$
4565	L'Ass. Des Pompiers St-Michel	405.00 \$
4566	La survivance	5,735.99 \$
4567	Le Fonds de Solidarité F.T.Q.	4,001.04 \$
4568	Les Mac. St-Jovite inc.	107.32 \$
4569	Les Pneus & Soudures M.B. Enr.	28.22 \$
4570	Les Services de Gestion SGT	1,171.08 \$
4571	Marcel Champagne Électrique inc.	1,357.62 \$
4572	Martin – Produits de Bureau inc.	245.88 \$
4573	M.C. Beauséjour & Richard inc.	5,376.45 \$
4574	Mécanique Jecc Ltée	276.81 \$
4575	M.R.C. de Matawinie	12,773.25 \$
4576	P.E. Boisvert Auto Ltée	2,323.22 \$
4577	Picard Claude	315.00 \$
4578	Portes et Fenêtres Yvon Bordeleau	579.13 \$
4579	Produits Chimiques Sany inc.	51.07 \$
4580	Québec Linge	392.53 \$
4581	Richard Daniel	350.00 \$
4582	Satelcom inc.	5,345.26 \$
4583	Stéphane St-Jean	77.00 \$
4584	Strongco inc.	3,698.28 \$

TOTAL :- 70,236.95 \$

4585	9102-6963 Québec inc.	3,386.25 \$
4586	Banque Nationale du Canada (Ultramar)	6,971.97 \$
4587	Bellerose Jean-Pierre	146.00 \$
4588	Camping Québec	203.79 \$
4589	Conteneur Recycle inc.	6,529.98 \$
4590	David Lyne	101.50 \$
4591	Defoy Électrique inc.	1,370.49 \$
4592	EBI Environnement	6,268.87 \$
4593	Equittract M.A. Roy inc.	843.58 \$
4594	Gagne Guylaine	110.00 \$
4595	Gouger Guy	571.50 \$
4596	Laliberté Carine	420.50 \$
4597	Pièces d'Auto Joliette inc.	308.31 \$
4598	Plomberie Stéphane inc.	118.16 \$
4599	Satelcom Internet	1,291.54 \$
4600	Sylvain Rondeau inc.	372.49 \$
4601	Sylvio Champoux & Fils	15,572.53 \$
4602	Univar Canada Ltée	1,170.23 \$

4603	William Scully Ltée	1,082.57 \$
4604	Wurth Canada Ltée	671.05 \$
TOTAL :-		47,511.31 \$

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :

09-05-12	Tororesto – demande de permis pour un événement.
09-05-15	F.Q.M. – commission itinérante consultative sur les infrastructures souterraines et routière.
09-05-20	Béatrice Buchet – demande de permis pour un événement.
09-05-25	Quad Matawinie – Tournoi de golf.
09-05-27	M.T.Q. – contrat déneigement Brassard et des Aulnaies
09-05-28	Poste Canada – demande d’installation de 2 boîtes postales.
09-05-28	Ministre Line Beauchamp – subvention redevances pour l’élimination des matières résiduelles.
09-05-29	Ministère des Affaires Municipales – règlement sur le vote par correspondance.
09-06-01	Jacinthe Perron – compte-rendu des rencontres du noyau proteur.
09-06-01	Député André Villeneuve – subvention pour l’amélioration du réseau routier municipal.
09-06-02	Ministère de l’environnement – programme climatsol.
09-06-03	Municipalité de Saint-Jean-de-Matha – entente d’aide mutuelle d’incendie.
09-06-04	MTQ. – Événements spéciaux sur le réseau routier.
09-06-04	Commission des Loisirs Culturels et Communautaires – évaluation des dépenses Salle J.M. Bellerose.
09-06-05	Comptoir Alimentaire – pont payant
09-06-08	Association des Trappeurs Professionnels du Québec – demande d’une commandite.
09-06-08	Ministère des Ressources Naturelles – Compétition Régionale d’Enduro – Cross du 11 et 12 juillet 2009
09-06-09	M.R.C. Matawinie – Rencontre politique culturelle de la Matawinie
09-06-15	Comptoir Alimentaire – jardin communautaire
09-06-15	Richard Prud’homme – accumulation d’eau sur terrain 250, des Aulnaies
09-05-26	Madeleine St-Georges – remise des 18 ^e Grands Prix Desjardins de la Culture de Lanaudière.
09-06-03	St-Michel en Art – invitation pour assister à la 2 ^e édition du spectacle le 7 et 8 août 2009.

153-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Beach party le 18-07-2009 D’acquiescer à la demande de Marylou Beaudry du Tororesto, pour l’organisation d’un beach party sur la plage du restaurant, le samedi 18 juillet 2009, de midi à minuit. D’aviser la Sûreté du Québec de cet évènement.

ADOPTÉE

154-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Beach party le 8-09-09 D'acquiescer à la demande de Marylou Beaudry du Tororesto, pour l'organisation d'un mariage sur la plage du restaurant, le samedi 8 août 2009, la journée et la soirée jusqu'à 1 :00 am. D'aviser la Sûreté du Québec de cet évènement.

ADOPTÉE

155-2009 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Party 4 juillet D'acquiescer à la demande de Béatrice Buchet, pour l'organisation d'une fête anniversaire sur son terrain au 161, chemin Beaulac, le 4 juillet 2009. D'aviser la Sûreté du Québec de cet évènement.

ADOPTÉE

156-2009 Proposé par Daniel Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Commandite tournoi De verser une commandite de 200.\$ pour le tournoi de golf du Club Quad golf Club Quad. Matawinie.

ADOPTÉE

157-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Installation 2 btes D'aviser Poste Canada que la municipalité est d'accord pour l'installation de 2 boîtes postales communautaires à l'intersection de la route 131 (chemin postales. Brassard) sur le chemin Robillard

ADOPTÉE

158-2009 Proposé par Daniel Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Diverses dépenses à D'autoriser les dépenses à la Salle J.M. Bellerose suivantes :
la salle JM
Bellerose.

- tables 3 625.\$ ou plus
- canon et filage 1 000.\$
- Système de son 8 000.\$

Le conseil demande à ce que les tables soient robustes et de très bonne qualité.

La Commission Municipale des Loisirs Culturels et Communautaires versera à la municipalité la somme de 5 000.\$ pour sa participation.

ADOPTÉE

159-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Pont payant par
Comptoir
Alimentaire.

D'aviser le ministère des Transports du Québec que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints est favorable à la tenue d'un pont payant par le Comptoir Alimentaire de la Haute-Matawinie un samedi pendant l'été qui sera tenu à une date et à un endroit approprié pour la sécurité.

ADOPTÉE

160-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Enduro-Cross le 11
et 12 juillet.

D'aviser le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune que la municipalité est favorable au tracé pour la tenue de la compétition Régionale d'Enduro-Cross le 11 et 12 juillet 2009.

ADOPTÉE

161-2009 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Rencontre pour
politique culturelle
de la Matawinie.

D'autoriser François Dubeau, conseiller, à participer à la rencontre du 22 juin à Rawdon pour la politique culturelle de la Matawinie. Les frais de déplacement et autres frais relatifs seront remboursés.

ADOPTÉE

162-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Terre pour jardin
communautaire.

D'autoriser les employés municipaux d'étendre la terre pour le jardin communautaire du Comptoir Alimentaire de la Haute-Matawinie.

ADOPTÉE

163-2009 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

18^e Grands Prix
Desjardins de la
Culture de
Lanaudière

D'autoriser François Dubeau, conseiller, à participer à la remise des 18^e Grands Prix Desjardins de la Culture de Lanaudière qui aura lieu à l'Assomption le 11 septembre 2009. Les frais de déplacement et autres frais relatifs seront remboursés

ADOPTÉE

164-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Mandat à min. des
Finances pr.
Ouverture de
soumissions.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints désire se prévaloir des dispositions de l'article 1066 du Code municipal;

A CES CAUSES

QUE le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal pour et au nom de la municipalité

ADOPTÉE

165-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Émission
d'obligations

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints dans la MRC de Matawinie entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements # 326-1992, 327-1992, 328-1992, 340-1993, 442-2002, 446-2002, 448-2002, 470-2004 et 471-2004.

ATTENDU QUE la municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 2 351 000.00 \$; datée du 26 juin 2009.

ATTENDU QU' à la suite de cette demande, la municipalité a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

1- VALEURS MOBILIERES BANQUE LAURENTIENNE INC. RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

312 000 \$	1.40000 %2010
323 000 \$	1.95000 %2011
334 000 \$	2.80000 %2012
347 000 \$	3.30000 %2013
1 035 000 \$	3.60000 %2014

Prix : 98,57700 Coût réel : 3.66667 %

2- FINANCIERE BANQUE NATIONALE INC.

312 000 \$	1.25000 %2010
323 000 \$	1.80000 %2011
334 000 \$	2.75000 %2012
347 000 \$	3.25000 %2013
1 035 000 \$	3.70000 %2014

Prix : 98,61200 Coût réel : 3.68432 %

3- VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.

312 000 \$	1.25000 %2010
323 000 \$	1.90000 %2011
334 000 \$	2.75000 %2012
347 000 \$	3.25000 %2013
1 035 000 \$	3.65000 %2014

Prix : 98,43300 Coût réel : 3.71625 %

ATTENDU QUE l'offre ci-haut provenant de : VALEURS MOBILIERES BANQUE LAURENTIENNE INC., RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC., s'est avérée la plus avantageuse.

A CES CAUSES :

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 351 000.00\$ de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints soit adjugée à VALEURS MOBILIERES BANQUE LAURENTIENNE INC., RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater SERVICES DE DÉPÔT ET DE COMPENSATION CDS INC. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE M. Jean-Pierre Bellerose et M. Alain Bellerose
maire directeur général et
secrétaire-trésorier
Sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU QUE CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'Agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et CDS ;

ATTENDU QUE CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

166-2009

Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Règlement
d'emprunt
émission
d'obligations

pour ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 2 351 000.00\$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

326-1992	595 200 \$
327-1992	213 800 \$
328-1992	117 100 \$
340-1993	179 800 \$
442-2002	339 200 \$
446-2002	396 700 \$
448-2002	484 700 \$
470-2004	15 600 \$
471-2004	8 900 \$

ATTENDU QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises ;

Par conséquent :

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 351 000.00 \$:

QUE les obligations, soit une obligation par échéance seront datées du 26 juin 2009 ;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci ;

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS ;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Populaire Desjardins de la Haute-Matawinie ;

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement le 26 décembre et le 26 juin de chaque année ;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17) ;

QUE les obligations seront signées par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier. La municipalité, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

167-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Terme
obligations.

des QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 351 000.00 \$, effectué en vertu des règlements numéros : 326-1992, 327-1992, 328-1992, 340-1993, 442-2002, 446-2002, 448-2002, 470-2004 et 471-2004, la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

5 ans (à compter du 26 juin 2009) ; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les année 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros : 442-2002, 446-2002, 448-2002, 470-2004 et 471-2004 chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

ADOPTÉE

169-2009 Proposé par Jean-Pierre Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Engagement grâce à subvention salariale. Compte tenue de l'obtention d'une subvention salariale dans le cadre du programme d'aide à l'intégration à l'emploi de Emploi Québec, la municipalité autorise l'Engagement, pour la période du 15 juin 2009 au 30 octobre 2009 à 40 heures par semaine au taux de 12\$/ heure, des personnes suivantes : Jules Gagné, Denis Rivest, Jean-Louis Provost, Alain Richard, Sylvain Pagette, Jules Tremblay, Gervaise Dulac, Yves Bellerose, Claude Champagne, Gilles Éthier, Mario Beauséjour, René Baril, Bernard Beaulieu, Joseph Fujiwara et Renaud Pagette.

ADOPTÉE

170-2009 Proposé par Jean-Pierre Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Facturation en ligne pr. Emploi Québec De désigner Claude Benoit pour faire la facturation en ligne avec Emploi-Québec.

ADOPTÉE

171-2009 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter états financier OMH D'accepter les états financiers 2008 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Michel-des-Saints.

ADOPTÉE

172-2009 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter procès-verbal du CCU D'accepter le dépôt du procès-verbal du CCU pour l'assemblée tenue le 3 juin 2009 et le rapport des permis.

ADOPTÉE

173-2009 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter dérogation Alimentation DM. **Demande de dérogation mineure par Alimentation D.M St-Georges Inc. pour la propriété située au 110, rue Brassard. La demande concerne la modification d'une enseigne communautaire de dimension qui contrevient à l'article 6.14.21-d) du règlement de zonage # 320-1992.**

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure par Alimentation D.M St-Georges Inc. pour la propriété située au 110 rue Brassard. La demande concerne la modification d'une enseigne communautaire de dimension qui contrevient à l'article 6.14.21-d) du règlement de zonage # 320-1992. La nouvelle réglementation exige qu'une enseigne communautaire n'excède pas 10 m² de superficie d'affichage alors que la demande est de 13.22 m².

CONSIDÉRANT QUE les besoins de superficie d'affichage pour une enseigne communautaire sont plus grands qu'une enseigne habituelle;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure d'Alimentation D.M. St-Georges Inc

ADOPTÉE

174-2009 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter dérogation de Gestion Pétrolière St-Mihel

Demande de dérogation mineure par Gestion pétrolière de St-Michel-des-Sts pour la propriété située au 180-184, rue Brassard. La demande concerne la modification d'une enseigne se trouvant sur la marquise située au dessus des ilots de pompes, contrevenant à l'article 6.14.25-b) du règlement de zonage # 320-1992.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure par Gestion pétrolière de St-Michel-des-Sts pour la propriété située au 180-184 rue Brassard. La demande concerne la modification d'une enseigne se trouvant sur la marquise située au dessus des ilots de pompes, contrevenant à l'article 6.14.25-b) du règlement de zonage # 320-1992. La hauteur existante de l'enseigne est supérieure à la nouvelle réglementation (3' 3'' au lieu de 2'). De plus, la nouvelle réglementation exige que l'affichage sur canapé ne soit que sur deux (2) côtés, contrairement au canapé existant ayant 3 côtés.

CONSIDÉRANT QUE la dimension du logo servant d'affichage est minime;

CONSIDÉRANT QUE le canapé à trois (3) côtés est existant;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de Gestion pétrolière de St-Michel-des-Sts.

ADOPTÉE

175-2009 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Refuser dérogation de A. Heberlein et G. Bonabe de Rougé.

Retour sur la demande de dérogation mineure par M. Andréas Heberlein et Mme Guylaine Bonabe de Rougé pour la propriété située au 1821, chemin des Conifères. La demande concerne la construction d'une galerie (patio) qui empièterait de 4.46 mètres (14.62') dans la marge de recul arrière au lieu de 2 mètres (6'6''), ce qui contrevient à l'article 6.5.3-2 du règlement de zonage # 320-1992.

Le CCU fait un retour sur la demande de dérogation mineure par M. Andréas Heberlein et Mme Guylaine Bonabe de Rougé pour la propriété située au 1821 chemin des Conifères. La demande concerne la construction d'une galerie (patio) qui empiète de 4.46 mètres (14.62') dans la marge de recul arrière au lieu de 2 mètres (6'6''), ce qui contrevient à l'article 6.5.3-2 du règlement de zonage # 320-1992. Les demandeurs mentionnent que la galerie temporaire serait construite jusqu'à ce que la maison principale soit construite d'ici 4 ou 5 ans pour ensuite être déplacée. De plus, les demandeurs mentionnent que le besoin que la galerie empiète vers le lac est pour faciliter le déneigement dû à la présence de portes de garage à proximité de la galerie projetée.

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs peuvent changer le modèle de construction de la galerie (peuvent faire autrement);

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil refuse la demande de dérogation mineure de M. Andréas Heberlein et Mme Guylaine Bonabe de Rougé

ADOPTÉE

176-2009 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter dérogation de Lucie Ménard et Antoine Descoteaux

Demande de dérogation mineure par Mme Lucie Ménard et M. Antoine Descoteaux pour la propriété située au 140, chemin Beaulac. La demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire en marge avant, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure par Mme Lucie Ménard et M. Antoine Descoteaux pour la propriété située au 140, chemin Beaulac. La demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire en marge avant, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320 - 1992.

CONSIDÉRANT QUE la forme irrégulière du terrain vient limiter les possibilités d'implantation du bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT la présence d'arbres;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de Mme Lucie Ménard et M. Antoine Descoteaux.

ADOPTÉE

177-2009 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter dérogation Philippe Lanoue

Demande de dérogation mineure par M. Philippe Lanoue pour la propriété située au 111, chemin des Scouts. La demande concerne l'installation d'une piscine hors terre en marge avant ce qui contrevient à l'article 6.3.6-1) du règlement de zonage # 320-1992.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure par M. Philippe Lanoue pour la propriété située au 111 chemin des Scouts. La demande concerne l'installation d'une piscine hors terre en marge avant de 2 pieds, ce qui contrevient à l'article 6.3.6-1) du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT la présence de la fosse septique et du champ d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE la situation ne causera aucun préjudice aux voisins;

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement dans la marge avant est minime (2 pieds);

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Philippe Lanoue

ADOPTÉE

178-2009 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Projet lotissement
9064-7645 Qc inc.

Projet de lotissement par 9064-7645 Québec Inc et par Gilles St-Georges, pour les propriétés situées sur le chemin Claire, plus précisément sur une partie des lots 26B, 26A et 26A-16 du rang C, canton de Brassard (dossier41941, minute 4357, préparé par Dazé et Associée le 4 mai 2009).

Le CCU a étudié le projet de lotissement par 9064-7645 Québec Inc et par Gilles St-Georges, pour les propriétés situées sur le chemin Claire, plus précisément sur une partie des lots 26B, 26A et 26A-16 du rang C, canton de Brassard (dossier41941, minute 4357, préparé par Dazé et Associée le 4 mai 2009).

CONSIDÉRANT la conformité du projet;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte le projet de lotissement de 9064-7645 Québec Inc

ADOPTÉE

179-2009 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Projet PIIA de
Ghislain Dufort

Étude d'un projet de construction (PIIA) par M. Ghislain Dufort pour la propriété située au 1071, chemin de la Pointe-Fine, dans la zone Va-5.

Le CCU a étudié le projet de construction (PIIA) par M. Ghislain Dufort pour la propriété située au 1071, chemin de la Pointe-Fine, dans la zone Va-5.

CONSIDÉRANT la conformité du projet au règlement des PIIA # 400-1998;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte le projet de construction (PIIA) de M. Ghislain Dufort.

ADOPTÉE

180-2009 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter ajout
d'usage pour 3102,
ch. Lac-Taureau

Demande d'ajout de l'usage *Commerce de location d'entrepôts* par M. Michel Roby pour la propriété située au 3102, chemin du Lac-Taureau.

Le CCU a étudié la demande d'ajout de l'usage *Commerce de location d'entrepôts* par M. Michel Roby pour la propriété située au 3102 chemin du Lac-Taureau. La propriété se trouve actuellement dans la zone *Commerciale de service* (Cs-1) où sont autorisés les usages commerces d'appoint (dépanneur, tabagie, station service, etc ...), les commerces de restauration et les industries légères (entreprises manufacturières et artisanales).

CONSIDÉRANT le zonage commercial existant;

CONSIDÉRANT les besoins d'entrepôts des résidents (ou autres) du secteur de St-Ignace;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande d'ajout d'usage de M. Michel Roby. Le règlement de zonage sera modifié.

ADOPTÉE

181-2009 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter D'accepter la conciliation bancaire au 31 mai 2009.
conciliation bancaire

ADOPTÉE

----- Le directeur général dépose le rapport de qualité des services de la municipalité de mai 2009.

----- Le directeur général dépose la liste des banques de temps des employés municipaux au 8 juin 2009.

----- Le directeur général dépose le procès-verbal de la Commission des Loisirs Culturels et Communautaires du 21 janvier au 4 juin 2009.

182-2009 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Cession de chemin par Corp. Du Lac-Taureau. Que la Corporation pour le Développement du Lac-Taureau cède gratuitement à la municipalité le Chemin Thériault étant le rond-point lot 1-489 et le chemin de la Pointe-Fine étant le lot 1-488, du bloc 1, canton de Masson, Maskinongé, tel que décrit au plan de Jacques Drainville, arpenteur-géomètre, minute 4266, dossier 41673.

Que messieurs Jean-Pierre Bellerose et Alain Bellerose respectivement maire et directeur général de la municipalité soient autorisés à signer le contrat de cession à être préparé par le notaire André Laporte.

ADOPTÉE

183-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Jardinières sur De faire une demande au M.T.Q. pour l'autorisation d'installer des jardinières
rampes du pont sur les rampes du pont à l'entrée sud du village

ADOPTÉE

184-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Rencontre avec D'autoriser Jean-Pierre Bellerose, maire, Francis Lacelle et Alain Bellerose à
Certilab rencontrer Certilab pour le relevé au Lac-Taureau concernant les
 cyanobactéries.

ADOPTÉE

185-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Achats diverses pour D'autoriser de refaire les planchers à la caserne des pompiers et l'achat de 3
pompiers. chapeaux, 3 paires de bottes, 2 "bunkers suits".

ADOPTÉE

186-2009 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Appui à CLCC pour D'appuyer la Commission des Loisirs Culturels et Communautaires de Saint-
St-Michel-en-Arts Michel-des-Saints dans sa demande de financement au CLD de Matawinie
 dans le cadre du programme de fonds au soutien des événements touristiques
 et culturels pour "Saint-Michel-en-Arts"

ADOPTÉE

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une
période de questions.

187-2009 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Levée de Que la présente assemblée soit levée.
l'assemblée

ADOPTÉE

Alain Bellerose
Secrétaire trésorier
Directeur général

Jean-Pierre Bellerose
Maire